AR Prefecture

017-251710315-20251027-2025_OCT_2701-DE

Reçu le 28/10/2025 Publié le 28/10/2025





L'An Deux Mille vingt cinq, le vingt sept octobre à 18 heures 30, le comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du complexe associatif « Le Forum » à Matha , sous la présidence de Mme Nathalie DE LAMARRE, Présidente

Date de convocation	14/10/2024
Date de séance	27/10/2025

Membres en exercice	27
Membres présents	23
Membres votants	23

PRÉSEN					
VALS DE SAINTONGE – COMMUNAUTÉS					
NOM	PRÉNOM				
WICIAK	Joël				
SOGUES	Bruno				
ALBRECHT	Sylvain				
LAMIRAUD	Gérard				
MANCEAU	Jean-Michel				
CAILLAULT	Jean-Claude				
VENNER	Gilles				
VERNON	Christine				
HILLAIRET	Jérôme				
ROCHE	Jean				
CDA SAIN	TES				
GARDEN	Bruno				
TAILLASSON	Stéphane				
CHASSERIEAU	Philippe				
ROUX	Michel				
LEGALLAIS	Anthony				
ANTIER	Patrick				
GRAND CO	GNAC				
MERCIER	Dominique				
AUTRET	Michel				
LAMBERT	Jean-Pierre				
FUSEAU	Alexandre				
DELAMARRE	Nathalie				
THORAUX	Claude				

PRÉSENTS					
COEUR DE SAINTONGE					
BORDET	Francis				
ONT ÉGALEMENT	PARTICIPÉ				
AUTRES PARTICIPANTS					
DIRECTRICE	PERRON Alice				
ANIMATRICE NATURA 2000	MENNESSON Sophie				
TECHNICIEN DE RIVIÈRES	LOIZEAU Clément				
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	COUPRIE Karine				
EXCUSÉ	S				
FOUCHER	Alain				
BARON	Jacques				
GOURMAUD	Aurélie				
ROBBE	Nathalie				
BROCHET	Pascal				
CHARRIER	Claude				
GUINDET	Claude				
BARUSSEAU	Fabrice				
BASSO-FIN	Christelle				
EHLINGER	François				
LACROIX	Fréderic				
MAJEAU	Stéphane				

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Stéphane TAILLASSON

OBJET : GRILLE DE RÉPARTITION 2026

Madame la Présidente présente au Comité Syndical la grille de répartition des dépenses et charges. La Présidente invite le Comité Syndical à se prononcer sur cette affaire.

Après délibération, le Comité Syndical à l'unanimité accepte la grille de répartition pour l'année 2026.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet.

Les crédits seront inscrits au budget principal 2026.

Le secrétaire, Stéphane TAILLASSON Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme, La Présidente,



CLÉ DE RÉPARTITION DES COTISATIONS AU SYMBA - PROPOSITION ANNÉE 2026 -

8			CRITÈ	RES			COTISATION				RUNTS	GOUVERNANCE			
COMMUNE	surface (ha) De bassin versant	%	longueur de berge (m)	%	population	%	MOE (agents) (50%BV-30%LB-20%POP)	COTISATION ÉTUDES/ANIMATION	MOA (travaux) (50%BV-50%LB)	COTISATION TRAVAUX	TOTAL	ANCIENS EMPRUNTS (avant fusion : ancienne clé)	COTISATION AVEC EMPRUNTS	Nombre de communes	Comité syndical avec 26 délégués
CC Vals de Saintonge	49718	44,92	566269	48,93	17347	18,72	40,88	52813	46,93	109374	162187	1015	163202	54	11
CDA Grand Cognac	26647	24,08	348629	30,13	31967	34,50	27,98	36138	27,10	63165	99303		99303	24	7
CDA Saintes	26594	24,03	206714	17,86	40004	43,18	26,01	33596	20,95	48818	82414	539	82953	23	7
CC Cœur de Saintonge	2344	2,12	22128	1,91	1192	1,29	1,89	2441	2,01	4696	7138		7138	2	1
CC Rouillacais	4646	4,20	13506	1,17	2013	2,17	2,88	3725	2,68	6252	9977		9977	5	1
CC Coeur de Charente	730	0,66	0	0,00	130	0,14	0,36	462	0,33	769	1231		1231	2	0
TOTAL	110679	100	1157246	100	92653	100	100	129175	100	233075	362250	1554	363804	110	27

AR Prefecture

017-251710315-20251027-2025_OCT_2702-BF

Reçu le 28/10/2025 Publié le 28/10/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS



L'An Deux Mille vingt cinq, le vingt sept octobre à 18 heures 30, le comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du complexe associatif « Le Forum » à Matha , sous la présidence de Mme Nathalie DE LAMARRE, Présidente

Date de convocation	14/10/2024
Date de séance	27/10/2025

Membres en exercice	27
Membres présents	23
Membres votants	23

PRÉSEN					
VALS DE SAINTONGE – COMMUNAUTÉS					
NOM	PRÉNOM				
WICIAK	Joël				
SOGUES	Bruno				
ALBRECHT	Sylvain				
LAMIRAUD	Gérard				
MANCEAU	Jean-Michel				
CAILLAULT	Jean-Claude				
VENNER	Gilles				
VERNON	Christine				
HILLAIRET	Jérôme				
ROCHE	Jean				
CDA SAIN	TES				
GARDEN	Bruno				
TAILLASSON	Stéphane				
CHASSERIEAU	Philippe				
ROUX	Michel				
LEGALLAIS	Anthony				
ANTIER	Patrick				
GRAND CO	GNAC				
MERCIER	Dominique				
AUTRET	Michel				
LAMBERT	Jean-Pierre				
FUSEAU	Alexandre				
DELAMARRE	Nathalie				
THORAUX	Claude				

PRÉSENTS				
COEUR DE SAINTONGE				
BORDET	Francis			
ONT ÉGALEMENT	PARTICIPÉ			
AUTRES PARTICIPANTS				
DIRECTRICE	PERRON Alice			
ANIMATRICE NATURA 2000	MENNESSON Sophie			
TECHNICIEN DE RIVIÈRES	LOIZEAU Clément			
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	COUPRIE Karine			
EXCUSÉ	S			
FOUCHER	Alain			
BARON	Jacques			
GOURMAUD	Aurélie			
ROBBE	Nathalie			
BROCHET	Pascal			
CHARRIER	Claude			
GUINDET	Claude			
BARUSSEAU	Fabrice			
BASSO-FIN	Christelle			
EHLINGER	François			
LACROIX	Fréderic			
MAJEAU	Stéphane			

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Stéphane TAILLASSON

OBJET: ADOPTION BUDGET PRIMITIF 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57.

Vu la délibération du 07 octobre 2025, relative aux orientations budgétaires pour 2026,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du budget principal de l'EPAGE SYMBA pour

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

AR Prefecture

017-251710315-20251027-2025_OCT_2702-BF

Le comité syndical décide d'adopter le Budget Primitif de l'EPAGE SYMBA pour l'exercice 2026 comme suit :

Résultat du vote : Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 1

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 292 345,00	1 292 345,00
INVESTISSEMENT	115 743,00	115 743,00
TOTAL	1 408 088,00	1 408 088,00

Le secrétaire, **Stéphane TAILLASSON** Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme, La Présidente, Nathalie DE LAMARRE

Rapport d'analyse

Identification du flux : 2026- 017012- 629- 00- 01- -2025/10/28-9:41:12

EPAGE SYMBA- Principal- 2026- Budget Principal

Ce flux est associé à un pavé d'information(s) et/ou d'anomalie(s)

Pavé d'information(s):

Information : Vous pouvez utiliser un plan de compte et une présentation de l'exercice précédent pour voter votre budget, dès lors que celui-ci a été voté avant le premier janvier de l'exercice auquel il s'applique.

1 information

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPAGE SYMBA: EPAGE SYMBA (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET: 25171031500028

POSTE COMPTABLE: SGC ST JEAN DY

M. 57

Budget primitif
Voté par nature

BUDGET: Principal (3)

ANNEE 2026

⁽¹⁾ Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

⁽²⁾ A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

⁽³⁾ Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8
II - Présentation générale du budget	
A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19
III - Vote du budget	
A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	32
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	34
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	37
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	41
IV - Annexes	
A - Présentation croisée	
A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA A2.934-4 - Fonction 4-4 - PSA/Régularisation do PMI	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
B - Annexes patrimoniales	Sans Objet
B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	43
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	44
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	48
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	50
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	51

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	53
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	54
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	55
B3.1 - Etat des provisions constituées	56
B3.2 - Etalement des provisions	58
B4 - Etat des charges transférées	59
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	60
B6 - Prêts	62
B7.1 - Etat synthetique des engagements donnés	63
B7.2 - Etat synthetique des engagements reçus	64
B7.3 - Etat des emprunts garantis	65
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	66
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	67
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	68
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	69
B7.8 - Autres engagements donnés	70
B7.9 - Autres engagements reçus	71
B8 - Subventions versées	72
B9 - Etat du personnel	73
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	76
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	77
B11.2 - Liste des établissements publics créés	78
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	79
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	80
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	81
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	82
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	83
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	84
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	85
D3 - Décisions en matière de taux	87
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	88
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	90
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	92
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	93
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	94

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ; les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	Α

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	91331

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

⁽¹⁾ A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

⁽²⁾ Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1 er janvier N.

⁽³⁾ L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

⁽⁴⁾ Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	В

- I L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».
- III Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :
 - Fonctionnement: 7,50 %
 - Investissement: 7,50%
- IV En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.
- V Les provisions sont semi-budgétaires (4).
- VI La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.
- VII Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans ».
- (3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...
- (5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	787 561,87	888 217,96	-126 695,54	A1 -26 039,45
Investissement	259 311,57	129 516,88	(3) -226 728,52	A2 -356 523,21
Fonctionnement	528 250,30	758 701,08	(4) 100 032,98	A3 330 483,76

	RESTES A REALISER N-1		
	Dépenses	Recettes	Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1 0,00
Investissement	0,00	0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3 0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	-26 039,45
Investissement	A2 + B2	-356 523,21
Fonctionnement	A3 + B3	330 483,76

⁽¹⁾ État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

⁽²⁾ Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

⁽³⁾ Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

⁽⁴⁾ Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

⁽⁵⁾ Indiquer le signe - si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INV	ESTISSEMENT – TOTAL	(1) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FC	NCTIONNEMENT – TOTAL	(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	АРА	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

⁽¹⁾ Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

⁽²⁾ Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

⁽³⁾ Hors dépenses imputées au chapitre 018.

⁽⁴⁾ Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

⁽⁵⁾ Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INV	ESTISSEMENT – TOTAL	(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FO	NCTIONNEMENT – TOTAL	(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

⁽¹⁾ Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

- (2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	Α

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	115 743,00	115 743,00
	+	+	+
252272	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
REPORTS	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
<u> </u>	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	115 743,00	115 743,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 292 345,00	1 292 345,00
-	+	+ + +	
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
REPORTS	002 Pécultat de fonction noment reporté (4)	(si déficit)	(si excédent)
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	1 292 345,00	1 292 345,00
		1	
	TOTAL DU BUDGET (4)	1 408 088,00	1 408 088,00

⁽¹⁾ A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

- (2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
- (3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
- (4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

	Chapitre(s)	Montant		
Numéro	Libellé			
]	_	
	TOTAL			
	« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00	
		0,00		

⁽¹⁾ Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

⁽²⁾ L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

	AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)	Chapitre(s)	Montant		
Numéro	Libellé	Grapin s(s)			
	TOTAL				
	« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00		
	TOTAL GENERAL		0,00		

⁽¹⁾ Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

⁽²⁾ L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT									
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)				
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	156 357,00	0,00	78 343,00	78 343,00	78 343,00				
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
Total de	es dépenses d'équipement	156 357,00	0,00	78 343,00	78 343,00	78 343,00				
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
16	Emprunts et dettes assimilées	3 500,00	0,00	1 400,00	1 400,00	1 400,00				
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
Total de	es dépenses financières	3 500,00	0,00	1 400,00	1 400,00	1 400,00				
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	159 393,89	0,00	36 000,00	36 000,00	36 000,00				
Total de	es dépenses réelles d'investissement	319 250,89	0,00	115 743,00	115 743,00	115 743,00				
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00				
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00				
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00				
	TOTAL 319 250,89 0,00 115 743,00 115 743,00					115 743,00				
						+				
· ·			001 SOLDE D'EXECU	TION NEGATIF REPO	DETE OU ANTICIDE	0,00				

⁽¹⁾ Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

115 743,00

⁽²⁾ Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

⁽³⁾ Hors dépenses imputées au chapitre 018.

⁽⁴⁾ En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

⁽⁵⁾ A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

⁽⁶⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

⁽⁷⁾ DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041.

⁽⁸⁾ Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	226 154,71	0,00	56 743,00	56 743,00	56 743,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		226 154,71	0,00	56 743,00	56 743,00	56 743,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	226 728,52	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		226 728,52	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
45	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	68 096,18	0,00	36 000,00	36 000,00	36 000,00
Total d	es recettes réelles d'investissement	520 979,41	0,00	94 743,00	94 743,00	94 743,00

Total d	les recettes d'ordre d'investissement	25 000,00	21 000,00	21 000,00	21 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00	0,00
	sections (10) (11)				
040	Opérations ordre transf. entre	25 000,00	21 000,00	21 000,00	21 000,00
	fonctionnement (10)				
021	Virement de la section de	0,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL 545 979,41 0,00 115	5 743,00 115 743,00 115 743,0
---------------------------	-------------------------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 115 743,00

Pour information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)

21 000,00

⁽¹⁾ Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

⁽²⁾ Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

⁽³⁾ Hors recettes imputées au chapitre 018.

⁽⁴⁾ Sauf 165, 166 et 16449.

⁽⁵⁾ En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

⁽⁶⁾ Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

⁽⁷⁾ Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

- (8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
- (9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (10) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041.
- (11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040.
- (13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

		DEPENSES	DE FONCTION	NEMENT		
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	780 318,98	0,00	669 265,00	669 265,00	669 265,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	582 050,00	0,00	559 800,00	559 800,00	559 800,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	42 110,00	0,00	42 110,00	42 110,00	42 110,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 404 478,98	0,00	1 271 175,00	1 271 175,00	1 271 175,00
66	Charges financières	300,00	0,00	170,00	170,00	170,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
	es dépenses réelles de nnement	1 404 778,98	0,00	1 271 345,00	1 271 345,00	1 271 345,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	25 000,00		21 000,00	21 000,00	21 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	les dépenses d'ordre de nnement	25 000,00		21 000,00	21 000,00	21 000,00
	TOTAL	1 429 778,98	0,00	1 292 345,00	1 292 345,00	1 292 345,00
		,		,		+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00

1 292 345,00 TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

⁽¹⁾ Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

⁽²⁾ Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

⁽³⁾ Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

⁽⁴⁾ DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DF 043 = RF 043.

⁽⁵⁾ Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	188 982,00	0,00	86 500,00	86 500,00	86 500,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	1 140 764,00	0,00	1 205 845,00	1 205 845,00	1 205 845,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total de	es recettes de gestion courante	1 329 746,00	0,00	1 292 345,00	1 292 345,00	1 292 345,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total de	es recettes réelles de fonctionnement	1 329 746,00	0,00	1 292 345,00	1 292 345,00	1 292 345,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

	es recettes d'ordre de nnement	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
042	sections (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL 1 329 740,00 0,00 1 292 343,00 1 292 343,00 1 292 343	TOTAL	1 329 746,00	0,00	1 292 345,00	1 292 345,00	1 292 345,00
---	-------	--------------	------	--------------	--------------	--------------

	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	------------------------------------	------

		TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 292 345,00
--	--	---	--------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION	21 000,00
D'INVESTISSEMENT (6)	

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

- (1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.
- (2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- $(4) \ DF\ 023 = RI\ 021\ ; \ DI\ 040 = RF\ 042\ ; \ RI\ 040 = DF\ 042\ ; \ DF\ 043 = RF\ 043.$
- (5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 400,00	0,00	1 400,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	78 343,00		78 343,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	36 000,00	0,00	36 000,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	115 743,00	0,00	115 743,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPO	ORTE OU ANTICIPE 0,00	╝
	=	_

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 115 743,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL	
011	Charges à caractère général (9)	669 265,00		669 265,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	559 800,00		559 800,00	
014	Atténuations de produits	0,00		0,00	
016	APA	0,00		0,00	
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00	
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	42 110,00	0,00	42 110,00	
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00	
66	Charges financières	170,00	0,00	170,00	
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	21 000,00	21 000,00	
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00	
023 Virement à la section d'investissement			0,00	0,00	
	Dépenses de fonctionnement – Total	1 271 345,00	21 000,00	1 292 345,00	

	·
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
·	

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEI	S 1 292 345,00

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

⁽²⁾ Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	2 000,00	0,00	2 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	56 743,00	0,00	56 743,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		21 000,00	21 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	36 000,00	0,00	36 000,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement – Total	94 743,00	21 000,00	115 743,00

	•
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	+
R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	115 743,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	86 500,00		86 500,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	1 205 845,00		1 205 845,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	1 292 345,00	0,00	1 292 345,00

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1) Opérations d'ordre (2)		TOTAL	
			+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				0,00
			=	
	TOTAL DES RECETTES DE FOI	NCTIONNEMENT CUMULEES	1 292 3	345,00

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

⁽²⁾ Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

⁽³⁾ Hors recettes imputées au chapitre 018.

⁽⁴⁾ Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

⁽⁵⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

⁽⁶⁾ A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

⁽⁷⁾ A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

⁽⁸⁾ Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

⁽⁹⁾ Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	Α

DEPENSES

	Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	319 250,89	0,00	0,00	115 743,00	115 743,00	0,00	115 743,00	115 743,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	156 357,00	0,00	0,00	78 343,00	78 343,00	0,00	78 343,00	78 343,00
Total	des dépenses d'équipement	156 357,00	0,00	0,00	78 343,00	78 343,00	0,00	78 343,00	78 343,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	3 500,00	0,00		1 400,00	1 400,00		1 400,00	1 400,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total	des dépenses financières	3 500,00	0,00	0,00	1 400,00	1 400,00	0,00	1 400,00	1 400,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	159 393,89	0,00	0,00	36 000,00	36 000,00	0,00	36 000,00	36 000,00
Total	des dépenses réelles	319 250,89	0,00	0,00	115 743,00	115 743,00	0,00	115 743,00	115 743,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total	des dépenses d'ordre	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	0,00
--	------

Chapitre Pour mémoire, RAR N-1 Vote de Propositions Vote de Pour Pour										
	budget		l'assemblée sur	nouvelles	l'assemblée	information,	information,	(RAR N-1 +		
	précédent (1)		les AP lors de la			dépenses	dépenses	Vote)		
			séance			gérées dans le	gérées hors AP			
		I	budgétaire (2)		II	cadre d'une AP		III = I + II		
Total des dépenses d'investissement cumulées										

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	Α

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			1		II	III = I + II
	TOTAL	319 250,89	0,00	115 743,00	115 743,00	115 743,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	226 154,71	0,00	56 743,00	56 743,00	56 743,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		226 154,71	0,00	56 743,00	56 743,00	56 743,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)		68 096,18	0,00	36 000,00	36 000,00	36 000,00
Total de	es recettes réelles	294 250,89	0,00	94 743,00	94 743,00	94 743,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	25 000,00		21 000,00	21 000,00	21 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total de	es recettes d'ordre	25 000,00		21 000,00	21 000,00	21 000,00

Ī	R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00

Ancotation at compte 1000 (b)	Affectation au compte 1068 (8)
-------------------------------	--------------------------------

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II

|--|

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



	Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
	TOTAL	319 250,89	0,00	0,00	115 743,00	115 743,00	0,00	115 743,00	115 743,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	156 357,00	0,00	0,00	78 343,00	78 343,00	0,00	78 343,00	78 343,00
Total des dépenses d'équipement		156 357,00	0,00	0,00	78 343,00	78 343,00	0,00	78 343,00	78 343,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	3 500,00	0,00		1 400,00	1 400,00		1 400,00	1 400,00
1641	Emprunts en euros	3 500,00	0,00		1 400,00	1 400,00		1 400,00	1 400,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des	dépenses financières	3 500,00	0,00	0,00	1 400,00	1 400,00	0,00	1 400,00	1 400,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	159 393,89	0,00	0,00	36 000,00	36 000,00	0,00	36 000,00	36 000,00

	Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
458110016	ETANG DE LA BRECHE - ETANG	24 380,89	0,00		35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
458120017	ETANG DE LA BRECHE - ABORDS	135 013,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
Total des dépenses réelles		319 250,89	0,00	0,00	115 743,00	115 743,00	0,00	115 743,00	115 743,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dé	Total des dépenses d'ordre				0,00	0,00		0,00	0,00

⁽¹⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

⁽³⁾ Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

⁽⁴⁾ Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

⁽⁵⁾ Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

⁽⁶⁾ Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

⁽⁷⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

⁽⁸⁾ Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

⁽⁹⁾ Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

			Scilible des (<u> </u>	и очиноти		<u> </u>
N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
11	ACQUISITION DE MATERIEL		101 945,08	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00
14	FONCIER		0,00	0,00	65 343,00	65 343,00	0,00	65 343,00
15	ETANG DE LA BRECHE		141 959,01	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00
TOTAL			218 599,94	0,00	78 343,00	78 343,00	0,00	78 343,00

⁽¹⁾ Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 11 LIBELLE : ACQUISITION DE MATERIEL NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENS	ES	76 640,93	a 0,00	8 000,00	b 8 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	3 572,52	0,00	0,00	0,00
2032	Frais de recherche et de développement	3 572,52	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	73 068,41	0,00	8 000,00	8 000,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	59 186,06	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	8 620,52	0,00	8 000,00	8 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 917,67	0,00	0,00	0,00
		l	1 000	0.00	0.00
2188	Autres immobilisations corporelles	2 344,16	0,00	0,00	0,00
2188 22	Autres immobilisations corporelles Immobilisations reçues en affectation	2 344,16 0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL	RECETTES AFFECTEES (3)	0,00	с 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = $(c + d) - (a + b) (5)$	-8 000,00

⁽¹⁾ Ouvrir une page par chapitre d'opération.

⁽²⁾ Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

⁽³⁾ Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

⁽⁴⁾ Sauf 165, 166 et 16449.

⁽⁵⁾ Indiquer le signe algébrique.

⁽⁶⁾ Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 14 LIBELLE : FONCIER NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	a 0,00	65 343,00	b 65 343,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	65 343,00	65 343,00
2118	Autres terrains	0,00	0,00	65 343,00	65 343,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

			11 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		
Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL	RECETTES AFFECTEES (3)	0,00	с 0,00	8 000,00	d 8 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = $(c + d) - (a + b) (5)$	-57 343,00

⁽¹⁾ Ouvrir une page par chapitre d'opération.

⁽²⁾ Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

⁽³⁾ Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

⁽⁴⁾ Sauf 165, 166 et 16449.

⁽⁵⁾ Indiquer le signe algébrique.

⁽⁶⁾ Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 15 LIBELLE : ETANG DE LA BRECHE NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		141 959,01	a 0,00	5 000,00	b 5 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	141 959,01	0,00	5 000,00	5 000,00
21735	Installations générales (mise à dispo)	141 959,01	0,00	5 000,00	5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL	RECETTES AFFECTEES (3)	40 414,68	с 0,00	48 743,00	d 48 743,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	40 414,68	0,00	48 743,00	48 743,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	26 343,00	26 343,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	8 400,00	8 400,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	14 000,00	14 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	40 414,68	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = $(c + d) - (a + b) (5)$	43 743,00
(, (

⁽¹⁾ Ouvrir une page par chapitre d'opération.

⁽²⁾ Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

⁽³⁾ Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

⁽⁴⁾ Sauf 165, 166 et 16449.

⁽⁵⁾ Indiquer le signe algébrique.

⁽⁶⁾ Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
	TOTAL	319 250,89	0,00	115 743,00	115 743,00	115 743,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	226 154,71	0,00	56 743,00	56 743,00	56 743,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	29 575,71	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	26 343,00	0,00	26 343,00	26 343,00	26 343,00
1313	Subv. transf. Départements	31 612,00	0,00	8 400,00	8 400,00	8 400,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	138 624,00	0,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		226 154,71	0,00	56 743,00	56 743,00	56 743,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)		68 096,18	0,00	36 000,00	36 000,00	36 000,00
Total des rec	cettes réelles	294 250,89	0,00	94 743,00	94 743,00	94 743,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	25 000,00		21 000,00	21 000,00	21 000,00
28032	Frais de recherche et de développement	1 900,00		0,00	0,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	7 400,00		12 000,00	12 000,00	12 000,00
281828	Autres matériels de transport	7 700,00		0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			ı		II	III = I + II
281838	Autre matériel informatique	6 500,00		8 500,00	*	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
281848 Autres matériels de bureau et mobiliers		1 500,00		500,00	500,00	500,00
041 Opérations patrimoniales (9)		0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		25 000,00		21 000,00	21 000,00	21 000,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Sauf 165, 166 et 16449.
- (4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	В

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire.	RAR N-1	Vote de	Propositions	Vote de	Pour	Pour	TOTAL
Спар.	Libelle	budget	KAK N-I	l'assemblée sur	nouvelles	l'assemblée	information,	information,	(RAR N-1 +
		précédent (1)		les AE lors de la	nouvelles	i assemblee	dépenses	dépenses	Vote)
		precedent (1)		séance			gérées dans le	gérées hors AE	vote)
			1	budgétaire (2)		II	cadre d'une AE	gerees nors AL	III = I + II
	TOTAL	1 429 778,98	0,00	0,00	1 292 345,00	1 292 345,00	0,00	1 292 345,00	1 292 345,00
011	Charges à caractère général (3)	780 318,98	0,00	0,00	669 265,00	669 265,00	0,00	669 265,00	669 265,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	582 050,00	0,00		559 800,00	559 800,00		559 800,00	559 800,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	42 110,00	0,00	0,00	42 110,00	42 110,00	0,00	42 110,00	42 110,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des	s dépenses de gestion des services	1 404 478,98	0,00	0,00	1 271 175,00	1 271 175,00	0,00	1 271 175,00	1 271 175,00
66	Charges financières	300,00	0,00		170,00	170,00		170,00	170,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des	s dépenses financières	300,00	0,00	0,00	170,00	170,00		170,00	170,00
Total des	s dépenses réelles	1 404 778,98	0,00	0,00	1 271 345,00	1 271 345,00	0,00	1 271 345,00	1 271 345,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	25 000,00			21 000,00	21 000,00		21 000,00	21 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des	s dépenses d'ordre	25 000,00			21 000,00	21 000,00		21 000,00	21 000,00

D002 Résultat reporté ou antic	é (5) 0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	1 292 345,00
---	--------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	В

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote)
		précédent (1)	ı		ll II	III = I + II
	TOTAL	1 329 746,00	0,00	1 292 345,00	1 292 345,00	1 292 345,00
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	188 982,00	0,00	86 500,00	86 500,00	86 500,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	1 140 764,00	0,00	1 205 845,00	1 205 845,00	1 205 845,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total de	s recettes de gestion des services	1 329 746,00	0,00	1 292 345,00	1 292 345,00	1 292 345,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total de	s recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total de	s recettes réelles	1 329 746,00	0,00	1 292 345,00	1 292 345,00	1 292 345,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

	R002 Résultat reporté ou ar	ticipé (7)	0,00
--	-----------------------------	------------	------

Tota	tal des recettes de fonctionnement cumulées	1 292 345,00

⁽¹⁾ Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

⁽²⁾ Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

⁽³⁾ Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

⁽⁴⁾ Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

⁽⁵⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

⁽⁶⁾ Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

⁽⁷⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
	TOTAL	1 429 778,98	0,00	0,00	1 292 345,00	1 292 345,00	0,00	1 292 345,00	1 292 345,00
011	Charges à caractère général (4)	780 318,98	0,00	0,00	669 265,00	669 265,00	0,00	669 265,00	669 265,00
6042	Achats de prestations de services	21 700,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
60612	Energie - Electricité	350,00	0,00		350,00	350,00	0,00	350,00	350,00
60622	Carburants	7 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	2 500,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
60633	Fournitures de voirie	1 500,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	2 200,00	0,00		2 200,00	2 200,00	0,00	2 200,00	2 200,00
6064	Fournitures administratives	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6068	Autres matières et fournitures	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
611	Contrats de prestations de services	2 200,00	0,00		2 200,00	2 200,00	0,00	2 200,00	2 200,00
6132	Locations immobilières	6 600,00	0,00		6 600,00	6 600,00	0,00	6 600,00	6 600,00
615231	Entretien, réparations voiries	244 073,05	0,00		5 015,00	5 015,00	0,00	5 015,00	5 015,00
615232	Entretien, réparations réseaux	412 250,49	0,00		555 000,00	555 000,00	0,00	555 000,00	555 000,00
61551	Entretien matériel roulant	6 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6156	Maintenance	6 300,00	0,00		6 300,00	6 300,00	0,00	6 300,00	6 300,00
6161	Multirisques	5 390,69	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6168	Autres primes d'assurance	5 354,75	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6182	Documentation générale et technique	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	8 500,00	0,00		8 500,00	8 500,00	0,00	8 500,00	8 500,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	8 400,00	0,00		8 400,00	8 400,00	0,00	8 400,00	8 400,00
6228	Divers	4 500,00	0,00		4 500,00	4 500,00	0,00	4 500,00	4 500,00
6231	Annonces et insertions	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6236	Catalogues et imprimés	6 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6261	Frais d'affranchissement	500,00	0,00		700,00	700,00	0,00	700,00	700,00
6262	Frais de télécommunications	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			1	budgétaire (3)		II	d'une AE		III = I + II
6281	Concours divers (cotisations)	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6288	Autres services extérieurs	8 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	582 050,00	0,00		559 800,00	559 800,00		559 800,00	559 800,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	505,00	0,00		480,00	480,00		480,00	480,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	3 900,00	0,00		3 700,00	3 700,00		3 700,00	3 700,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 475,00	0,00		1 400,00	1 400,00		1 400,00	1 400,00
64111	Rémunération principale titulaires	83 450,00	0,00		83 450,00	83 450,00		83 450,00	83 450,00
64112	SFT, indemnité de résidence	1 920,00	0,00		920,00	920,00		920,00	920,00
64113	NBI	2 500,00	0,00		2 500,00	2 500,00		2 500,00	2 500,00
64118	Autres indemnités	32 500,00	0,00		33 700,00	33 700,00		33 700,00	33 700,00
64131	Rémunérations	214 850,00	0,00		201 350,00	201 350,00		201 350,00	201 350,00
64132	SFT, indemnité de résidence	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	46 800,00	0,00		46 800,00	46 800,00		46 800,00	46 800,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	120 200,00	0,00		107 200,00	107 200,00		107 200,00	107 200,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	47 600,00	0,00		46 900,00	46 900,00		46 900,00	46 900,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	12 650,00	0,00		11 900,00	11 900,00		11 900,00	11 900,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	9 500,00	0,00		10 500,00	10 500,00		10 500,00	10 500,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	200,00	0,00		6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	2 500,00	0,00		2 500,00	2 500,00		2 500,00	2 500,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	500,00	0,00		500,00	500,00		500,00	500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	42 110,00	0,00	0,00	42 110,00	42 110,00	0,00	42 110,00	42 110,00
65311	Indemnités de fonction	27 000,00	0,00		27 000,00	27 000,00	0,00	27 000,00	27 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	400,00	0,00		400,00	400,00	0,00	400,00	400,00
65313	Cotisations de retraite	1 800,00	0,00		1 800,00	1 800,00	0,00	1 800,00	1 800,00
65568	Autres contributions	200,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	12 700,00	0,00		12 700,00	12 700,00	0,00	12 700,00	12 700,00
65888	Autres	10,00	0,00		10,00	10,00	0,00	10,00	10,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des d	dépenses de gestion des services	1 404 478,98	0,00	0,00	1 271 175,00	1 271 175,00	0,00	1 271 175,00	1 271 175,00
66	Charges financières	300,00	0,00		170,00	170,00		170,00	170,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	300,00	0,00		170,00	170,00		170,00	170,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des d	charges financières et spécifiques	300,00	0,00	0,00	170,00	170,00		170,00	170,00
Total des d	dépenses réelles	1 404 778,98	0,00	0,00	1 271 345,00	1 271 345,00	0,00	1 271 345,00	1 271 345,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	25 000,00			21 000,00	21 000,00		21 000,00	21 000,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	25 000,00			21 000,00	21 000,00		21 000,00	21 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des d	lépenses d'ordre	25 000,00			21 000,00	21 000,00		21 000,00	21 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

⁽¹⁾ Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

⁽³⁾ Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

⁽⁴⁾ Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

⁽⁵⁾ Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

⁽⁶⁾ Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

⁽⁷⁾ Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

⁽⁸⁾ Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

⁽⁹⁾ Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.



Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire,	RAR N-1	Propositions 	Vote de l'assemblée	Total	
		budget précédent (2)	ı	nouvelles	"	(RAR N-1 + Vote) III = I + II	
	TOTAL	1 329 746,00	0,00	1 292 345,00	1 292 345,00	1 292 345,00	
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6479	Rembourst sur autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	188 982,00	0,00	86 500,00	86 500,00	86 500,00	
704	Travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
706888	Autres	188 982,00	0,00	86 500,00	86 500,00	86 500,00	
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations (3)	1 140 764,00	0,00	1 205 845,00	1 205 845,00	1 205 845,00	
744	FCTVA	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	
74718	Autres participations Etat	36 495,00	0,00	72 990,00	72 990,00	72 990,00	
7472	Participation régions	84 794,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	
7473	Participation départements	86 397,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	
74751	Participation GFP de rattachement	318 704,00	0,00	362 250,00	362 250,00	362 250,00	
747888	Autres	614 374,00	0,00	710 605,00	710 605,00	710 605,00	
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des rece	ttes de gestion des services	1 329 746,00	0,00	1 292 345,00	1 292 345,00	1 292 345,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	
Total des recettes réelles		1 329 746,00	0,00	1 292 345,00	1 292 345,00	1 292 345,00	
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00	
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00	
Total des rece	ttes d'ordre	0,00		0,00	0,00	0,00	

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

	Date de la			Montant des rem	boursements N-1		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	décision de Montant maximum : réaliser la ligne au 01/01/N de trésorerie (2)		Montant des tirages N-1	Intérêts (3)	Intérêts (3) Remboursement du tirage		
5191 Avances du Trésor							
5192 Avances de trésorerie							
51931 Lignes de trésorerie							
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt							
5194 Billets de trésorerie							
5198 Autres crédits de trésorerie							
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

⁽¹⁾ Circulaire n° NOR: INTB8900071C du 22/02/1989.

⁽²⁾ Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

⁽³⁾ Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

					Emprunts e	dettes à l'o	rigine du contrat		-					
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	initial Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					17 500,00									
1641 Emprunts en euros (total)					17 500,00									
0000006280	CREDIT AGRICOLE CHARENTE-MARITIME DEUX-SEVRES			20/05/2014	17 500,00	F		3,810	3,810	EUR	А	Р	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

					Emprunts e	dettes à l'o	rigine du contrat							
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	d'amor-	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					17 500,00									

⁽¹⁾ Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

				<u> </u>			s et dettes au 01/01		,			
							Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		4 325,67					1 388,32	164,81	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		4 325,67					1 388,32	164,81	0,00	0,00
00000006280	N	0,00	A-1	4 325,67	3,37	F		3,810	1 388,32	164,81	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

		Emprunts et dettes au 01/01/N												
							Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice				
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice		
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00		
Total général		0,00		4 325,67					1 388,32	164,81	0,00	0,00		

- (10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
- (11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

	IV – ANNEXES	IV
ſ	ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver- ture éventu- elle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

⁽³⁾ En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

⁽⁴⁾ Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

⁽⁵⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁷⁾ Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

⁽⁸⁾ Montant index ou formule

⁽⁹⁾ Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

⁽¹⁰⁾ Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

				TITION DE L'ENCC	J (1 / 1 / 1 / 1 / 1 / 1 / 1 / 1 / 1 / 1		
	dices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure					euro		
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
unique). Taux variable simple plafonné (<i>cap</i>) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Montant en euros	4 325,67	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
capé	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits						0
(F) Autres types de structures	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

⁽¹⁾ Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

	Emp	runt couvert						Instrument de co	uverture					
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éve Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option	
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00	
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00	
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00	
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00	

⁽¹⁾ Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

⁽²⁾ Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

⁽³⁾ Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

⁽⁴⁾ Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

	Effet de l'instrument de couverture												
Instruments de couverture		Taux pay	é	Taux reçu (7)		Charges et produits constaté	Catégorie d'emprunt (8)						
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	•	Après opération de couverture				
Taux fixe (total)						0,00	0,00						
Taux variable simple (total)						0,00	0,00						
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00						
Total						0,00	0,00						

⁽⁵⁾ Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

⁽⁶⁾ Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽⁷⁾ A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de	Dont				
PAR PRÊTEUR			l'exercice	Intérêts (3)	Capital			
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			

⁽¹⁾ Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

⁽²⁾ La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

⁽³⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE			
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 0,00 €			
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)		

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises de l'exercice	SOLDE E = C - D			
	A	provision	В	C = A + B	U	E=C-D			
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)									
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00			
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00			
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00			
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00			
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00			
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00			
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00			
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00			
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00			
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00			
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00			
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00			
	PROVISION	IS BUDGETAIRE	S (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00			
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00			
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00			
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00			
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00			
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00			
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00			
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00			
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00			
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00			

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

⁽²⁾ A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

⁽³⁾ Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

⁽¹⁾ Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 10016 Intitulé de l'opération : ETAN	IG DE LA BRECHE - ETAN	G		Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	165 933,67	0,00	35 000,00	35 000,00
45.1 ETANG DE LA BRECHE - ETANG (5)	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00
45.1 ETANG DE LA BRECHE - ETANG (5)	23 959,56	0,00	0,00	0,00
45.1 ETANG DE LA BRECHE - ETANG (5)	141 974,11	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	165 933,67	0,00	35 000,00	35 000,00
RECETTES (b)	43 090,19	0,00	35 000,00	35 000,00
45.2 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	43 090,19	0,00	35 000,00	35 000,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	43 090,19	0,00	35 000,00	35 000,00

N° opération : 20017 Intitulé de l'opération : ETAN	Intitulé de l'opération : ETANG DE LA BRECHE - ABORDS					
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)		
DEPENSES (a)	134 968,26	0,00	1 000,00	1 000,00		
45.1 ETANG DE LA BRECHE - ABORDS (5)	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00		
45.1 ETANG DE LA BRECHE - ABORDS (5)	134 968,26	0,00	0,00	0,00		
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00		
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00		
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00		
Dépenses nettes (a – c)	134 968,26	0,00	1 000,00	1 000,00		
RECETTES (b)	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00		
45.2 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00		

N° opération : 20017 Intitulé de l'opération : ETANG	Intitulé de l'opération : ETANG DE LA BRECHE - ABORDS					
	Pour mémoire RAR N-1 (3) réalisations cumulées au 01/01/N (2)		Nouveaux crédits votés	Total (4)		
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00		
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00		
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00		
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00		

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

⁽²⁾ Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

⁽⁵⁾ Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

⁽⁶⁾ Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

⁽⁷⁾ Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires		Encours restant dû	Montant de l'ann	ICNE de	
	délibération	au 01/01/N	Capital	Intérêts	l'exercice
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

⁽²⁾ A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

⁽³⁾ A compléter depuis l'état des autres engagements données.

⁽⁴⁾ A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

⁽²⁾ A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Anné mobilis. pro d'amorti de l'emp	ation et ofil ssement	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée rési- duelle	Périodi- cité des rem- bour- sements (2)	Taux (3)	Taux initi Index (4)	al Taux actua-	à la date lu budget Index (4)		Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	_	ntie au cours de ercice En capital
									(0)	(+)	riel (5)	 (+)	uc tuux				
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00

⁽¹⁾ Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

⁽²⁾ Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

⁽⁵⁾ Taux annuel, tous frais compris.

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽⁷⁾ Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

⁽⁸⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Va	lleur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	В	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	С	1 553,13
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	1 553,13
Recettes réelles de fonctionnement	II	1 292 345,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	1/11	0,12
--	------	------

⁽¹⁾ Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

⁽²⁾ Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

⁽³⁾ Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

⁽⁴⁾ Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

avant fait l'obiet du					Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
			Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice		N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

									Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la dur restante du marché de partenariat (3)				erser pour la durée
			Nature des				Montant		Part investissement				
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part totale (4)	Dont part nette (5) I	Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL + +
Marchés de parte	enariat (1)												
		sou	JS-TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux	Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)												
	SOUS-TOTAL					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
			TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

⁽²⁾ Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

⁽³⁾ Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

⁽⁴⁾ Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

⁽⁵⁾ Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale									
Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N Montant recettes		Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N					
Total	0,00	0,00	0,00	0,00					

⁽¹⁾ Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

⁽²⁾ Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

⁽³⁾ Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL						0,00	0,00
8017 Subventions a	à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
8018 Autres engage	ements donnés				0,00	0,00	0,00
Au profit	d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
Au profit	d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
Engagen	nents liés à des délégations de servi	0,00	0,00	0,00			
Engagen	nents liés à des opérations d'urbanis	0,00	0,00	0,00			

⁽¹⁾ Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

⁻ l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;

⁻ la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;

⁻ la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;

⁻ la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;

⁻ la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
	Т	0,00	0,00	0,00			
8026 Redeva	nce de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail i	mmobilier)			0,00	0,00	0,00
8027 Subven	tions à recevoir par annuités (annuités restant à	recevoir)			0,00	0,00	0,00
8028 Autres	engagements reçus				0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Enç	gagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention	
INVESTISSEMENT (total)						
FONCTIONNEMENT (total)						

⁽¹⁾ Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

⁽²⁾ Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

⁽³⁾ Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	В9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)		EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		EFFECTIFS PC	OURVUS SUR EM EN ETPT (PLOIS BUDGETAIRES 4)
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services Directeur général des services techniques		0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,80	0,80	0,80	0,00	0,80
REDACTEUR (Av. Sept. 2022)	В	0,00	0,80	0,80	0,80	0,00	0,80
FILIERE TECHNIQUE (c)		4,00	0,00	4,00	2,00	0,00	2,00
INGENIEUR	А	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
TECHNICIEN	В	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE	В	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (I) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		4,00	0,80	4,80	2,80	0,00	2,80

⁽¹⁾ Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

EPAGE SYMBA - Principal - BP - 2026

- (2) Catégories : A, B ou C.
- (3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non comptet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
- (4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
 - ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
 - Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).
- (5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	В9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
INGENIEUR	Α	TECH	444	0,00	332-8-2°	CDD
TECHNICIEN	В	TECH	431	0,00	332-8-2°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE	В	TECH	458	0,00	332-24	CDD
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CLASSE	В	TECH	528	0,00	332-24	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM: Administratif.

TECH: Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social. MT : Médico-technique.

SP : Sportif. CULT : Culturel ANIM : Animation.

POL: Police.

POMP : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cités.

- (3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).
- (4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique CGFP) : 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 - 332-23-2°: Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 - 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 - 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 - 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 - 332-8-1°: Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 - 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 - 332-8-3°: Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 - 332-8-4°: Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 - 332-8-5°: Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 - 332-8-6°: Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 - 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 - 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 - 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 - 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 - 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction)
 - 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 - 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement		
Délégation de service public (3) (4)	Délégation de service public (3) (4)					
Détention d'une part du capital						
Garantie ou cautionnement d'un emprunt						
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme						
Autres						

⁽¹⁾ Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

⁽²⁾ Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

⁽³⁾ Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

⁽⁴⁾ Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

LIGITE DEG GROANIGINES DE REGROST EMENT AGRACELO ADTIERE LA COLLECTIVITE				
DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement	
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)				
EPCI				
Autres organismes de regroupement				

⁽¹⁾ Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

⁽¹⁾ Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES	
EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	1 400,00	1 400,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	23 000,00	23 000,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	21 600,00	21 600,00

⁽¹⁾ Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

⁽²⁾ Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

⁽³⁾ Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES	
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSE PROPRES	ES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES S = A + B	1 400,00	1 400,00
16 Empru	nts et dettes assimilées (A)	1 400,00	1 400,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 400,00	1 400,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES	
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		23 000,00	III 23 000,00
Ressourc	ces propres externes de l'année (a)	2 000,00	2 000,00
10222	FCTVA	2 000,00	2 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
Ressourc	ces propres internes de l'année (b) (4)	21 000,00	21 000,00
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
28032	Frais de recherche et de développement	0,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	12 000,00	12 000,00
281828	Autres matériels de transport	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	8 500,00	8 500,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	500,00	500,00
29	Dépréciations des immobilisations		
31	Matières premières (et fournitures) (5)		
33	En-cours de production de biens (5)		
35	Stocks de produits (5)		
39	Dépréciation des stocks et en-cours		
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49	Dépréciation des comptes de tiers		
59	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

⁽¹⁾ Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

⁽⁴⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes

⁽⁵⁾ Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET	D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES					
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC			Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres			Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnen	nent	0,00	Sous-total Fonctionnemer	nt	(B) 0,00

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant				
Matériel		0,00				
Autres		0,00				
Sous-total Investisseme	nt	0,00	Effort propre de la Région (A	– B)	(C)	0,00

TOTAL DEPENSES	(A)	0,00	TOTAL RECETTES (B + C)	0.00

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00

<u>Facturations majeures :</u>	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	0,00
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	0,00
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00

Total facturations internes	0,00
TOTAL CHARGES (2)	0,00
	3,53
Contributions aux ECE	0,00
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	0,00
Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	0,00
Résultat financier	0,00
RESULTAT COURANT (5)	0,00
Résultat spécifique	0,00
RESULTAT NET (6)	0,00

⁽¹⁾ A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

⁽²⁾ Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

⁽³⁾ Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

⁽⁴⁾ Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation - contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

⁽⁵⁾ Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

⁽⁶⁾ Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.



Libellés		Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale de	es ressources					,	
TICPE (part	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
définie à l'art. 265 du code des douanes)	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(majoration définie à l'art. 265 A <i>bis</i> du code des douanes)	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les perm	is de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certifi véhicules	cats d'immatriculation des	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transp	ort public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'oc	ctroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part département	tale des ressources						
Taxe d'aménagem	nent	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité f	oncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consoi	mmation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale	des ressources	,				<u> </u>	-
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation s	sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00			0,00	0,00

⁽¹⁾ Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

⁽²⁾ Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

	DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	
Remboursement d'emp	runts et dettes assimilées	0,00	
Acquisitions d'immobil	isations	0,00	
Opérations d'équipeme	nt (1 ligne par opération)	0,00	
Autres dépenses éventuelles		0,00	
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		0,00	
Total des dépenses réelles		0,00	
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	
Total des dépenses d'ordre		0,00	
	TOTAL GENERAL	0,00	

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

	RECETTES (1)			
Article (2)	Libellé (2)	Montant		
Souscription d'emprunts	s et dettes assimilées	0,00		
Dotations et subvention	s reçues	0,00		
Autres recettes éventue	les	0,00		
Opérations pour compte	de tiers (1 ligne par opération)	0,00		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		
Total des recettes réelles		0,00		
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00		
041	Opérations patrimoniales	0,00		
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00		
	Total des recettes d'ordre	0,00		
TOTAL GENERAL		0,00		

⁽¹⁾ Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

⁽²⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

	IV – ANNEXES	IV
AU	ITRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

	DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges spécifiques	0,00	
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
	Total des dépenses réelles	0,00	
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00	
	Total des dépenses d'ordre	0,00	
	TOTAL GENERAL	0,00	

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

	RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	
Recettes issues de la TE	ОМ	0,00	
Dotations et participation	ns reçues	0,00	
Autres recettes de foncti	onnement éventuelles	0,00	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	
76	Produits financiers	0,00	
77	Produits spécifiques	0,00	
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00	

	RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	
013	Atténuations de charges	0,00	
	Total des recettes réelles	0,00	
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	
Total des recettes d'ordre		0,00	
	TOTAL GENERAL	0,00	

⁽¹⁾ Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

⁽²⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

⁽³⁾ Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

⁽⁴⁾ Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	D5.1
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET	D3.1
D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	D5.2
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET	D3.2
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	

Cet état ne contient pas d'information.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	Α

Nombre de membres en exercice : 27 Nombre de membres présents : 23 Nombre de suffrages exprimés : 23

VOTES:

Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 1

Date de convocation : 14/10/2025

Présenté par La Présidente (1), A MATHA, le 27/10/2025

Délibéré par l'assemblée Le Comité Syndical(2), réunie en session Ordinaire A MATHA, le 27/10/2025 Les membres de l'assemblée délibérante Le Comité Syndical (2),(3).

ALBRECHT Sylvain	
ANTIER Patrick	
AUTRET Michel	
BORDET Francis	
CAILLAULT Jean-Claude	
CHASSERIEAU Philippe	
DE LAMARRE Nathalie	
FUSEAU Alexandre	
GARDEN Bruno	
HILLAIRET Jérôme	
LAMBERT Jean-Pierre	
LAMIRAUD Gérard	
LEGALLAIS Anthony	
MANCEAU Jean-Michel	
MERCIER Dominique	
ROCHE Jean	
ROUX Michel	
SOGUES Bruno	
TAILLASSON Stéphane	

EPAGE SYMBA - Principal - BP - 2026

V – ARRETE ET SIGNATURES		V
ARRETE ET SIGNATURES		Α
THORAUX Claude		
VENNER Gilles		
VERNON Christine		
WICIAK Joël		

Certifié exécutoire par La Présidente (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 28/10/2025, et de la publication le 28/10/2025 A MATHA, le 28/10/2025

⁽¹⁾ Indiquer « la présidente » ou « le président ».

⁽²⁾ Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

⁽³⁾ L'ajout des signataires est désormais facultatif.

017-251710315-20251027-2025_OCT_2703-DE

Reçu le 28/10/2025 Publié le 28/10/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS



L'An Deux Mille vingt cinq, le vingt sept octobre à 18 heures 30, le comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du complexe associatif « Le Forum » à Matha, sous la présidence de Mme Nathalie DE LAMARRE, Présidente

Date de convocation	14/10/2024
Date de séance	27/10/2025

Membres en exercice	27
Membres présents	23
Membres votants	23

PRÉSENTS VALS DE SAINTONGE - COMMUNAUTÉS NOM PRÉNOM WICIAK Joël SOGUES Bruno ALBRECHT Sylvain LAMIRAUD Gérard MANCEAU Jean-Michel CAILLAULT Jean-Claude VENNER Gilles VERNON Christine HILLAIRET Jérôme ROCHE Jean CDA SAINTES GARDEN Bruno TAILLASSON Stéphane CHASSERIEAU Philippe ROUX Michel LEGALLAIS Anthony ANTIER Patrick GRAND COGNAC MERCIER Dominique AUTRET Michel LAMBERT Jean-Pierre FUSEAU Alexandre			
NOM PRÉNOM WICIAK Joël SOGUES Bruno ALBRECHT Sylvain LAMIRAUD Gérard MANCEAU Jean-Michel CAILLAULT Jean-Claude VENNER Gilles VERNON Christine HILLAIRET Jérôme ROCHE Jean CDA SAINTES GARDEN Bruno TAILLASSON Stéphane CHASSERIEAU Philippe ROUX Michel LEGALLAIS Anthony ANTIER Patrick GRAND COGNAC MERCIER Dominique AUTRET Michel LAMBERT Jean-Pierre FUSEAU Alexandre		-	
WICIAK Joël SOGUES Bruno ALBRECHT Sylvain LAMIRAUD Gérard MANCEAU Jean-Michel CAILLAULT Jean-Claude VENNER Gilles VERNON Christine HILLAIRET Jérôme ROCHE Jean CDA SAINTES GARDEN Bruno TAILLASSON Stéphane CHASSERIEAU Philippe ROUX Michel LEGALLAIS Anthony ANTIER Patrick GRAND COGNAC MERCIER Dominique AUTRET Michel LAMBERT Jean-Pierre FUSEAU Alexandre	VALS DE SAINTONGE -	COMMUNAUTÉS	
SOGUES Bruno ALBRECHT Sylvain LAMIRAUD Gérard MANCEAU Jean-Michel CAILLAULT Jean-Claude VENNER Gilles VERNON Christine HILLAIRET Jérôme ROCHE Jean CDA SAINTES GARDEN Bruno TAILLASSON Stéphane CHASSERIEAU Philippe ROUX Michel LEGALLAIS Anthony ANTIER Patrick GRAND COGNAC MERCIER Dominique AUTRET Michel LAMBERT Jean-Pierre FUSEAU Alexandre	NOM	PRÉNOM	
ALBRECHT Sylvain LAMIRAUD Gérard MANCEAU Jean-Michel CAILLAULT Jean-Claude VENNER Gilles VERNON Christine HILLAIRET Jérôme ROCHE Jean CDA SAINTES GARDEN Bruno TAILLASSON Stéphane CHASSERIEAU Philippe ROUX Michel LEGALLAIS Anthony ANTIER Patrick GRAND COGNAC MERCIER Dominique AUTRET Michel LAMBERT Jean-Pierre FUSEAU Alexandre	WICIAK	Joël	
LAMIRAUD Gérard MANCEAU Jean-Michel CAILLAULT Jean-Claude VENNER Gilles VERNON Christine HILLAIRET Jérôme ROCHE Jean CDA SAINTES GARDEN Bruno TAILLASSON Stéphane CHASSERIEAU Philippe ROUX Michel LEGALLAIS Anthony ANTIER Patrick GRAND COGNAC MERCIER Dominique AUTRET Michel LAMBERT Jean-Pierre FUSEAU Alexandre		Bruno	
MANCEAU Jean-Michel CAILLAULT Jean-Claude VENNER Gilles VERNON Christine HILLAIRET Jérôme ROCHE Jean CDA SAINTES GARDEN Bruno TAILLASSON Stéphane CHASSERIEAU Philippe ROUX Michel LEGALLAIS Anthony ANTIER Patrick GRAND COGNAC MERCIER Dominique AUTRET Michel LAMBERT Jean-Pierre FUSEAU Alexandre	ALBRECHT	Sylvain	
CAILLAULT Jean-Claude VENNER Gilles VERNON Christine HILLAIRET Jérôme ROCHE Jean CDA SAINTES GARDEN Bruno TAILLASSON Stéphane CHASSERIEAU Philippe ROUX Michel LEGALLAIS Anthony ANTIER Patrick GRAND COGNAC MERCIER Dominique AUTRET Michel LAMBERT Jean-Pierre FUSEAU Alexandre	LAMIRAUD	Gérard	
VENNER Gilles VERNON Christine HILLAIRET Jérôme ROCHE Jean CDA SAINTES GARDEN Bruno TAILLASSON Stéphane CHASSERIEAU Philippe ROUX Michel LEGALLAIS Anthony ANTIER Patrick GRAND COGNAC MERCIER Dominique AUTRET Michel LAMBERT Jean-Pierre FUSEAU Alexandre	MANCEAU	Jean-Michel	
VERNON Christine HILLAIRET Jérôme ROCHE Jean CDA SAINTES GARDEN Bruno TAILLASSON Stéphane CHASSERIEAU Philippe ROUX Michel LEGALLAIS Anthony ANTIER Patrick GRAND COGNAC MERCIER Dominique AUTRET Michel LAMBERT Jean-Pierre FUSEAU Alexandre	CAILLAULT	Jean-Claude	
HILLAIRET Jérôme ROCHE Jean CDA SAINTES GARDEN Bruno TAILLASSON Stéphane CHASSERIEAU Philippe ROUX Michel LEGALLAIS Anthony ANTIER Patrick GRAND COGNAC MERCIER Dominique AUTRET Michel LAMBERT Jean-Pierre FUSEAU Alexandre	VENNER	Gilles	
ROCHE CDA SAINTES GARDEN Bruno TAILLASSON CHASSERIEAU ROUX Michel LEGALLAIS ANTIER Patrick GRAND COGNAC MERCIER AUTRET LAMBERT FUSEAU Dean Bruno Bruno Avier Authony Anthony Anthony Anthony Authony Authony	VERNON	Christine	
CDA SAINTES GARDEN Bruno TAILLASSON Stéphane CHASSERIEAU Philippe ROUX Michel LEGALLAIS Anthony ANTIER Patrick GRAND COGNAC MERCIER Dominique AUTRET Michel LAMBERT Jean-Pierre FUSEAU Alexandre	HILLAIRET	Jérôme	
GARDEN Bruno TAILLASSON Stéphane CHASSERIEAU Philippe ROUX Michel LEGALLAIS Anthony ANTIER Patrick GRAND COGNAC MERCIER Dominique AUTRET Michel LAMBERT Jean-Pierre FUSEAU Alexandre	ROCHE	Jean	
TAILLASSON Stéphane CHASSERIEAU Philippe ROUX Michel LEGALLAIS Anthony ANTIER Patrick GRAND COGNAC MERCIER Dominique AUTRET Michel LAMBERT Jean-Pierre FUSEAU Alexandre	CDA SAIN	TES	
CHASSERIEAU Philippe ROUX Michel LEGALLAIS Anthony ANTIER Patrick GRAND COGNAC MERCIER Dominique AUTRET Michel LAMBERT Jean-Pierre FUSEAU Alexandre		=:••	
ROUX Michel LEGALLAIS Anthony ANTIER Patrick GRAND COGNAC MERCIER Dominique AUTRET Michel LAMBERT Jean-Pierre FUSEAU Alexandre			
LEGALLAIS Anthony ANTIER Patrick GRAND COGNAC MERCIER Dominique AUTRET Michel LAMBERT Jean-Pierre FUSEAU Alexandre			
ANTIER Patrick GRAND COGNAC MERCIER Dominique AUTRET Michel LAMBERT Jean-Pierre FUSEAU Alexandre		Michel	
GRAND COGNAC MERCIER Dominique AUTRET Michel LAMBERT Jean-Pierre FUSEAU Alexandre	LEGALLAIS	Anthony	
MERCIER Dominique AUTRET Michel LAMBERT Jean-Pierre FUSEAU Alexandre			
AUTRET Michel LAMBERT Jean-Pierre FUSEAU Alexandre	GRAND COGNAC		
LAMBERT Jean-Pierre FUSEAU Alexandre	MERCIER		
FUSEAU Alexandre	7.0.11.2.		
	DELAMARRE	Nathalie	
THORAUX Claude	THORAUX	Claude	

PRÉSEN [*]	ΓS		
COEUR DE SAI	COEUR DE SAINTONGE		
BORDET	Francis		
ONT ÉGALEMENT	PARTICIPÉ		
AUTRES PARTICIPANTS			
DIRECTRICE	PERRON Alice		
ANIMATRICE NATURA 2000	MENNESSON Sophie		
TECHNICIEN DE RIVIÈRES	LOIZEAU Clément		
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	COUPRIE Karine		
EXCUSÉS			
FOUCHER	Alain		
BARON	Jacques		
GOURMAUD	Aurélie		
ROBBE	Nathalie		
BROCHET	Pascal		
CHARRIER	Claude		
GUINDET	Claude		
BARUSSEAU	Fabrice		
BASSO-FIN	Christelle		
EHLINGER	François		
LACROIX	Fréderic		
MAJEAU	Stéphane		

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Stéphane TAILLASSON

OBJET: Demandes de subventions pour le financement des postes 2026

Madame la Présidente fait part au Comité Syndical de la possibilité de percevoir des financements pour les postes pour l'année 2026.

Pour l'année 2026, le montant des dépenses prévisionnelles relatives aux postes est estimé à 528 293€ ainsi répartis :

Salaires et charges du personnel : 391 783€

Frais indirects: 118 510 €

Dépenses ponctuelles : 18 000 €

017-251710315-20251027-2025_OCT_2703-DE

Recurrent être sollicités sont les suivants :

- Agence de l'Fau Adour-Garonne :
- Région Nouvelle Aquitaine ;
- · Conseil Départemental de la Charente-Maritime ;
- Conseil Départemental de la Charente ;
- FPRNM;
- Union européenne (FEDER, etc ...);
- État ;
- tout autre partenaire financier.

La Présidente invite le Comité Syndical à se prononcer.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- sollicite la participation financière des partenaires cités ci-dessus ;
- autorise Madame la Présidente à prendre toutes les dispositions pour l'exécution de cette décision au niveau administratif, technique ou financier.

Les crédits seront inscrits au budget principal 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La Présidente,

Nathalie DE LAMARRE

Le secrétaire, **Stéphane TAILLASSON**



017-251710315-20251027-2025_OCT_2704-DE

Reçu le 28/10/2025 Publié le 28/10/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS



L'An Deux Mille vingt cinq, le vingt sept octobre à 18 heures 30, le comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du complexe associatif « Le Forum » à Matha , sous la présidence de Mme Nathalie DE LAMARRE, Présidente

Date de convocation	14/10/2024
Date de séance	27/10/2025

Membres en exercice	27
Membres présents	23
Membres votants	23

PRÉSENTS VALS DE SAINTONGE – CO NOM WICIAK	PRÉNOM Joël	
NOM	PRÉNOM Joël	
	Joël	
WICIAK		
SOGUES	Bruno	
ALBRECHT	Sylvain	
LAMIRAUD	Gérard	
MANCEAU	Jean-Michel	
CAILLAULT	Jean-Claude	
VENNER	Gilles	
VERNON	Christine	
HILLAIRET	Jérôme	
ROCHE	Jean	
CDA SAINTES		
GARDEN	Bruno	
TAILLASSON	Stéphane	
CHASSERIEAU	Philippe	
ROUX	Michel	
LEGALLAIS	Anthony	
ANTIER	Patrick	
GRAND COGNAC		
MERCIER	Dominique	
AUTRET	Michel	
LAMBERT	Jean-Pierre	
FUSEAU	Alexandre	
DELAMARRE	Nathalie	
THORAUX	Claude	

PRÉSENTS		
COEUR DE SAINTONGE		
BORDET	Francis	
ONT ÉGALEMENT	PARTICIPÉ	
AUTRES PARTICIPANTS		
DIRECTRICE	PERRON Alice	
ANIMATRICE NATURA 2000	MENNESSON Sophie	
TECHNICIEN DE RIVIÈRES	LOIZEAU Clément	
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	COUPRIE Karine	
EXCUSÉS		
FOUCHER	Alain	
BARON	Jacques	
GOURMAUD	Aurélie	
ROBBE	Nathalie	
BROCHET	Pascal	
CHARRIER	Claude	
GUINDET	Claude	
BARUSSEAU	Fabrice	
BASSO-FIN	Christelle	
EHLINGER	François	
LACROIX	Fréderic	
MAJEAU	Stéphane	

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Stéphane TAILLASSON

OBJET: TRAVAUX RIPISYLVE 2026

Madame la Présidente expose au Comité syndical qu'il est nécessaire de déterminer le montant de travaux alloué à la gestion de la ripisylve pour l'année 2026. Ces travaux permettent principalement de répondre aux demandes et signalements qui nous sont transmis.

Il est ainsi proposé d'allouer un montant de 20 000€ pour la réalisation de travaux sur la ripisylve.

017-251710315-20251027-2025_OCT_2704-DE Reçu le 28/10/2025 Publié le 28/10/2025

Concernant ces travaux, les financeurs qui pourront être sollicités sont les suivants :

- Agence de l'Eau Adour-Garonne ;
- · Région Nouvelle-Aquitaine ;
- Conseil Départemental de la Charente-Maritime ;
- Conseil Départemental de la Charente ;
- Union européenne (FEDER, etc.);
- État ;
- tout autre partenaire financier.

Madame la Présidente invite le Comité syndical à se prononcer sur cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- accepte la réalisation de ces travaux ;
- accepte le plan de financement ;
- sollicite des aides auprès des partenaires financiers cités ci-dessus.
 - l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ;
 - la Région Nouvelle Aquitaine ;
 - le Département de la Charente-Maritime ;
 - le Département de la Charente ;
 - tout autre partenaire financier.
- autorise Madame la Présidente à prendre toutes les dispositions pour l'exécution de cette décision au niveau administratif, technique ou financier.

Les crédits seront inscrits au budget principal 2026.

, N

Nathalie DE LAMARRE

Pour extrait conforme,

La Présidente,

Le secrétaire, **Stéphane TAILLASSON**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

017-251710315-20251027-2025_OCT_2708-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS



L'An Deux Mille vingt cinq, le vingt sept octobre à 18 heures 30, le comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du complexe associatif « Le Forum » à Matha, sous la présidence de Mme Nathalie DE LAMARRE, Présidente

Date de convocation	14/10/2024
Date de séance	27/10/2025

Membres en exercice	27
Membres présents	23
Membres votants	23

DDÉCEM	PRÉCEUTO		
PRÉSEN	-		
	VALS DE SAINTONGE – COMMUNAUTÉS		
NOM	PRÉNOM		
WICIAK	Joël		
SOGUES	Bruno		
ALBRECHT	Sylvain		
LAMIRAUD	Gérard		
MANCEAU	Jean-Michel		
CAILLAULT	Jean-Claude		
VENNER	Gilles		
VERNON	Christine		
HILLAIRET	Jérôme		
ROCHE	Jean		
CDA SAIN	TES		
GARDEN	Bruno		
TAILLASSON	Stéphane		
CHASSERIEAU	Philippe		
ROUX	Michel		
LEGALLAIS	Anthony		
ANTIER	Patrick		
GRAND CO	GNAC		
MERCIER	Dominique		
AUTRET	Michel		
LAMBERT	Jean-Pierre		
FUSEAU	Alexandre		
DELAMARRE	Nathalie		
THORAUX	Claude		

PRÉSENTS		
COEUR DE SAINTONGE		
BORDET Francis		
ONT ÉGALEMENT	PARTICIPÉ	
AUTRES PARTICIPANTS		
DIRECTRICE	PERRON Alice	
ANIMATRICE NATURA 2000	MENNESSON Sophie	
TECHNICIEN DE RIVIÈRES	LOIZEAU Clément	
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	COUPRIE Karine	
EXCUSÉS		
FOUCHER	Alain	
BARON	Jacques	
GOURMAUD	Aurélie	
ROBBE	Nathalie	
BROCHET	Pascal	
CHARRIER	Claude	
GUINDET	Claude	
BARUSSEAU	Fabrice	
BASSO-FIN	Christelle	
EHLINGER	François	
LACROIX	Fréderic	
MAJEAU	Stéphane	

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: M. Stéphane TAILLASSON

OBJET: TRAVAUX MOULIN DE SUCHET

Madame la Présidente expose au Comité syndical qu'il est prévu, dans le cadre de notre PPG (Programme Pluriannuel de Gestion), de restaurer la continuité écologique au moulin de Suchet, situé sur l'Antenne à Matha.

Le budget prévisionnel de ce projet est estimé à de 36 000 € HT.

017-251710315-20251027-2025_OCT_2708-DE

 $\Pr_{\text{publ}} = \Pr_{\text{publ}} =$

- l'Agence de l'Eau Adour-Garonne
- la Région Nouvelle Aquitaine ;
- le Département de la Charente-Maritime ;
- ∘ l'État :
- l'Union européenne (FEDER, etc.);
- tout autre partenaire financier.

Madame la Présidente invite le Comité syndical à se prononcer sur ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- accepte la réalisation de ces travaux ;
- pouvoir solliciter des aides auprès de :
 - l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ;
 - la Région Nouvelle Aquitaine ;
 - le Département de la Charente-Maritime ;
 - l'État ;
 - l'Union européenne (FEDER, etc.);
 - tout autre partenaire financier.
- autorise Madame la Présidente à signer tous les documents afférents à cette opération.

Les crédits seront inscrits au budget principal 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,
La Présidente,
Nathalie DE LAMARRE

Le secrétaire, **Stéphane TAILLASSON**



017-251710315-20251027-2025_OCT_2707-DE Reçu le 28/10/2025

Publié le 28/10/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS



L'An Deux Mille vingt cinq, le vingt sept octobre à 18 heures 30, le comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du complexe associatif « Le Forum » à Matha, sous la présidence de Mme Nathalie DE LAMARRE, Présidente

Date de convocation	14/10/2024
Date de séance	27/10/2025

Membres en exercice	27
Membres présents	23
Membres votants	23

PRÉSENTS		
VALS DE SAINTONGE -		
NOM	PRÉNOM	
WICIAK	Joël	
SOGUES	Bruno	
ALBRECHT	Sylvain	
LAMIRAUD	Gérard	
MANCEAU	Jean-Michel	
CAILLAULT	Jean-Claude	
VENNER	Gilles	
VERNON	Christine	
HILLAIRET	Jérôme	
ROCHE	Jean	
CDA SAIN	TES	
GARDEN	Bruno	
TAILLASSON	Stéphane	
CHASSERIEAU	Philippe	
ROUX	Michel	
LEGALLAIS	Anthony	
ANTIER	Patrick	
GRAND CO	GNAC	
MERCIER	Dominique	
AUTRET	Michel	
LAMBERT	Jean-Pierre	
FUSEAU	Alexandre	
DELAMARRE	Nathalie	
THORAUX	Claude	

PRÉSENTS		
COEUR DE SAINTONGE		
BORDET	Francis	
ONT ÉGALEMENT	PARTICIPÉ	
AUTRES PARTICIPANTS		
DIRECTRICE	PERRON Alice	
ANIMATRICE NATURA 2000	MENNESSON Sophie	
TECHNICIEN DE RIVIÈRES	LOIZEAU Clément	
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE		
EXCUSÉS		
FOUCHER	Alain	
BARON	Jacques	
GOURMAUD	Aurélie	
ROBBE	Nathalie	
BROCHET	Pascal	
CHARRIER	Claude	
GUINDET	Claude	
BARUSSEAU	Fabrice	
BASSO-FIN	Christelle	
EHLINGER	François	
LACROIX	Fréderic	
MAJEAU	Stéphane	

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Stéphane TAILLASSON

OBJET: RESTAURATION DE BERGE AU SIPHON D'AZAC

Madame la Présidente expose au Comité syndical qu'il est souhaitable de restaurer la berge en amont du siphon d'Azac. Cette dernière présente de nombreuses fuites par lesquelles s'écoule une partie du débit du Dandelot vers la rivière d'Azac. Un passage d'eau était aménagé spécifiquement pour permettre le maintien de la zone humide située sur cette berge, mais à présent les passages d'eau sont bien trop conséquents et posent des problèmes lors de l'étiage.

Le budget prévisionnel de ce projet est estimé à de 15 000 € HT.

017-251710315-20251027-2025_OCT_2707-DE

 $\Pr_{\text{publ}} = \Pr_{\text{publ}} =$

- l'Agence de l'Eau Adour-Garonne
- la Région Nouvelle Aquitaine ;
- le Département de la Charente-Maritime ;
- ∘ l'État :
- l'Union européenne (FEDER, etc.);
- tout autre partenaire financier.

Madame la Présidente invite le Comité syndical à se prononcer sur ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- accepte la réalisation de ces travaux ;
- pouvoir solliciter des aides auprès de :
 - l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ;
 - la Région Nouvelle Aquitaine ;
 - le Département de la Charente-Maritime ;
 - l'État ;
 - l'Union européenne (FEDER, etc.);
 - tout autre partenaire financier.
- autorise Madame la Présidente à signer tous les documents afférents à cette opération.

Les crédits seront inscrits au budget principal 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme, La Présidente,

Nathalie DE LAMARRE

Le secrétaire, **Stéphane TAILLASSON**

017-251710315-20251027-2025_OCT_2706-DE Regu le 28/10/2025

Reçu le 28/10/2025 Publié le 28/10/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS



L'An Deux Mille vingt cinq, le vingt sept octobre à 18 heures 30, le comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du complexe associatif « Le Forum » à Matha, sous la présidence de Mme Nathalie DE LAMARRE, Présidente

Date de convocation	14/10/2024
Date de séance	27/10/2025

Membres en exercice	27
Membres présents	23
Membres votants	23

PRÉSEN	
VALS DE SAINTONGE -	COMMUNAUTES
NOM	PRÉNOM
WICIAK	Joël
SOGUES	Bruno
ALBRECHT	Sylvain
LAMIRAUD	Gérard
MANCEAU	Jean-Michel
CAILLAULT	Jean-Claude
VENNER	Gilles
VERNON	Christine
HILLAIRET	Jérôme
ROCHE	Jean
CDA SAIN	TES
GARDEN	Bruno
TAILLASSON	Stéphane
CHASSERIEAU	Philippe
ROUX	Michel
LEGALLAIS	Anthony
ANTIER	Patrick
GRAND CO	GNAC
MERCIER	Dominique
AUTRET	Michel
LAMBERT	Jean-Pierre
FUSEAU	Alexandre
DELAMARRE	Nathalie
THORAUX	Claude

PRÉSENTS		
COEUR DE SAINTONGE		
BORDET Francis		
ONT ÉGALEMENT	PARTICIPÉ	
AUTRES PARTICIPANTS		
DIRECTRICE	PERRON Alice	
ANIMATRICE NATURA 2000	MENNESSON Sophie	
TECHNICIEN DE RIVIÈRES	LOIZEAU Clément	
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	COUPRIE Karine	
EXCUSÉS		
FOUCHER	Alain	
BARON	Jacques	
GOURMAUD	Aurélie	
ROBBE	Nathalie	
BROCHET	Pascal	
CHARRIER	Claude	
GUINDET	Claude	
BARUSSEAU	Fabrice	
BASSO-FIN	Christelle	
EHLINGER	François	
LACROIX	Fréderic	
MAJEAU	Stéphane	

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Stéphane TAILLASSON

OBJET: TRAVAUX SUR LE BRIOU

Madame la Présidente expose au Comité syndical qu'il est prévu, dans le cadre de notre PPG (Programme Pluriannuel de Gestion), de réaliser des travaux sur le Briou :

- restauration de la continuité écologique à Moulin Noir ;
- restauration du Briou sur la commune de Massac.

Le budget prévisionnel de ce projet est estimé à hauteur de 32 388 € HT.

017-251710315-20251027-2025_OCT_2706-DE Reçu le 28/10/2025 Publié le 28/10/2025

Concernant ces travaux, les partenaires financiers qui pourront être sollicités sont les suivants :

- l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ;
- la Région Nouvelle Aquitaine ;
- le Département de la Charente-Maritime ;
- ∘ l'État ;
- l'Union européenne (FEDER, etc.);
- tout autre partenaire financier.

Madame la Présidente invite le Comité syndical à se prononcer sur ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- accepte la réalisation de ces travaux ;
- pouvoir solliciter des aides auprès de :
 - l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ;
 - la Région Nouvelle Aquitaine ;
 - le Département de la Charente-Maritime ;
 - l'État ;
 - l'Union européenne (FEDER, etc.);
 - tout autre partenaire financier.
- autorise Madame la Présidente à signer tous les documents afférents à cette opération.

Les crédits seront inscrits au budget principal 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme, La Présidente,

Nathalie DE LAMARRE

Le secrétaire, **Stéphane TAILLASSON**



017-251710315-20251027-2025_OCT_2705-DE Reçu le 28/10/2025

Publié le 28/10/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS



L'An Deux Mille vingt quatre, le vingt et un octobre à 18 heures 30, le comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du complexe associatif « Le Forum » à Matha, sous la présidence de M. Wilfrid HAIRIE, 1er Vice-Président

Date de convocation	07/10/2024
Date de séance	21/10/2024

Membres en exercice	27
Membres présents	20
Membres votants	23

PRÉSENTS	
VALS DE SAINTONGE -	COMMUNAUTÉS
NOM	PRÉNOM
WICIAK	Joël
SOGUES	Bruno
ALBRECHT	Sylvain
LAMIRAUD	Gérard
MANCEAU	Jean-Michel
HAIRIE	Wilfrid
BARON	Jacques
CAILLAULT	Jean-Claude
VENNER	Gilles
VERNON	Christine
CROIZET	Jacky
CDA SAIN	TES
GARDEN	Bruno
TAILLASSON	Stéphane
ROUX	Michel
LEGALLAIS	Anthony
ANTIER	Patrick
GRAND COGNAC	
NOM	PRÉNOM
AUTRET	Michel
LAMBERT	Jean-Pierre
ROBBE	Nathalie
DELAMARRE	Nathalie
* Pouvoir :	

*	Pouvoir	•
	, caron	

M. JAROZ Jean-Robert a donné pouvoir à M. GARDEN Bruno M. BARUSSEAU Fabrice a donné pouvoir à M. HAIRIE Wilfrid

M. CHASSERIEAU Philippe a donné pouvoir à M. MANCEAU Jean-Michel

PRÉSEN	TS	
ONT ÉGALEMENT	PARTICIPÉ	
AUTRES PARTICIPANTS		
Suppléant Vals de Saintonge	HILLAIRET Jérôme	
Suppléant Vals de Saintonge	ROCHE Jean	
DIRECTRICE	PERRON Alice	
TECHNICIEN IZH	CRUSSON Bertrand	
TECHNICIEN DE RIVIÈRES	LOIZEAU Clément	
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	COUPRIE Karine	
EXCUSÉS		
FOUCHER	Alain	
RICHON	David	
HAREL	Bruno	
GOURMAUD	Aurélie	
FUSEAU	Alexandre	
FORTIN	Christophe	
GUINDET	Claude	
RICHEBOURG	Pascal	
CHARRIER	Claude	
CHASSERIEAU*	Philippe	
BARUSSEAU*	Fabrice	
EHLINGER	François	
GRAVELLE	Jean-Luc	
MOURMANT	Christophe	
TAPON	Renaud	
JAROZ*	Jean-Robert	
LACROIX	Frédéric	
MAJEAU	Stéphane	
MERCIER	Dominique	

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Stéphane TAILLASSON

OBJET: TRAVAUX DIVERS

Madame la Présidente expose au Comité syndical qu'il est prévu, dans le cadre du prévisionnel de travaux 2026, de réaliser les travaux suivants :

- mise en continuité des madriers de la route de Jarnac pour un montant prévisionnel de 3 600 € HT;
- brèche au déversoir de la Dalle pour un montant prévisionnel de 4 000€ HT.

017-251710315-20251027-2025_OCT_2705-DE

 $\Pr_{\text{publ}} = \Pr_{\text{publ}} =$

l'Agence de l'Eau Adour Caronne

- la Région Nouvelle Aquitaine ;
- le Conseil Départemental de la Charente-Maritime ;
- le Conseil Départemental de la Charente ;
- ľÉtat :
- l'Union européenne (FEDER, etc.);
- tout autre partenaire financier.

Madame la Présidente invite le Comité syndical à se prononcer sur ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- accepte la réalisation de ces travaux ;
- pouvoir solliciter des aides auprès de :
 - l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ;
 - la Région Nouvelle Aquitaine ;
 - le Conseil Départemental de la Charente-Maritime ;
 - le Conseil Départemental de la Charente ;
 - ľÉtat ;
 - l'Union européenne (FEDER, etc.) ;
 - tout autre partenaire financier.
- autorise Madame la Présidente à signer tous les documents afférents à cette opération.

Les crédits seront inscrits au budget principal 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme. La Présidente,

Nathalie DE LAMARRE

Le secrétaire, **Stéphane TAILLASSON**

017-251710315-20251027-2025_OCT_2709-DE

Reçu le 28/10/2025 Publié le 28/10/2025





L'An Deux Mille vingt cinq, le vingt sept octobre à 18 heures 30, le comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du complexe associatif « Le Forum » à Matha , sous la présidence de Mme Nathalie DE LAMARRE, Présidente

Date de convocation	14/10/2024
Date de séance	27/10/2025

Membres en exercice	27
Membres présents	23
Membres votants	23

PRÉSENTS		
VALS DE SAINTONGE – COMMUNAUTÉS		
NOM	PRÉNOM	
WICIAK	Joël	
SOGUES	Bruno	
ALBRECHT	Sylvain	
LAMIRAUD	Gérard	
MANCEAU	Jean-Michel	
CAILLAULT	Jean-Claude	
VENNER	Gilles	
VERNON	Christine	
HILLAIRET	Jérôme	
ROCHE	Jean	
CDA SAINTES		
GARDEN	Bruno	
TAILLASSON	Stéphane	
CHASSERIEAU	Philippe	
ROUX	Michel	
LEGALLAIS	Anthony	
ANTIER	Patrick	
GRAND COGNAC		
MERCIER	Dominique	
AUTRET	Michel	
LAMBERT	Jean-Pierre	
FUSEAU	Alexandre	
DELAMARRE	Nathalie	
THORAUX	Claude	

PRÉSENTS		
COEUR DE SAINTONGE		
BORDET	Francis	
ONT ÉGALEMENT	PARTICIPÉ	
AUTRES PARTICIPANTS		
DIRECTRICE	PERRON Alice	
ANIMATRICE NATURA 2000	MENNESSON Sophie	
TECHNICIEN DE RIVIÈRES	LOIZEAU Clément	
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	COUPRIE Karine	
EXCUSÉS		
FOUCHER	Alain	
BARON	Jacques	
GOURMAUD	Aurélie	
ROBBE	Nathalie	
BROCHET	Pascal	
CHARRIER	Claude	
GUINDET	Claude	
BARUSSEAU	Fabrice	
BASSO-FIN	Christelle	
EHLINGER	François	
LACROIX	Fréderic	
MAJEAU	Stéphane	

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Stéphane TAILLASSON

OBJET: Appel à projet : PAEC (Projet Agro-Environnemental et Climatique)

Madame la Présidente rappelle au Comité Syndical que depuis 2023 l'EPAGE SYMBA est animateur du PAEC Vallée de l'Antenne lié au site Natura 2000 de la Vallée de l'Antenne. Notre projet consiste à encourager des changements de pratiques en lien avec les enjeux forts identifiés dans le périmètre du PAEC, et les surfaces qui abritent plusieurs espèces d'intérêt communautaire. Ces espèces sont principalement affiliées aux habitats prairiaux et humides. Une partie des MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) proposées dans le catalogue répondent totalement à ces enjeux sur notre territoire.

017-251710315-20251027-2025_OCT_2709-DE

Reçu Par 28 contractualisation, l'opérateur met en application les mesures du DOCOB liées au volet agricole. Les MAEC qui pourront être contractualisées permettroi t le maintien et la restauration d'habitats favorables aux espèces d'intérêt communautaire présentes dans le périmètre du site Natura 2000.

Le budget du projet est estimé à 82 600€.

Dans le cadre d'un contexte budgétaire restreint, et pour répondre aux mesures les plus demandées par les agriculteurs, seules les mesures CIFF (Couverts d'Intérêt Faunistique et Floristique) et ESPÈCES 4 (retard de fauche au 25 juin) ont été retenues. Pour répondre à ces enjeux, pour l'année 2026, l'EPAGE SYMBA a estimé les surfaces à engager à 29 hectares, pour un potentiel estimé de 14 exploitations agricoles.

Le comité syndical après délibération valide à l'unanimité le projet.

Le secrétaire, **Stéphane TAILLASSON** Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,
La Présidente,
Nathalie DE LAMARRE



